

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **THIOLLAY**
 Prénoms **Paul**
 Grade **1^{er} Jean**
 Corps **224 BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS**
 N° **018681** au Corps. — Cl. **1907**
 Matricule. **1789** au Recrutement **Alpage**
 Mort pour la France le **2 novembre 1916**
 à **Hôpital temporaire à Revigny-Meuse**
 Genre de mort **Blessures de guerre**
 Né le **8 avril 1884**
 à **S. Paul** Département **H^{te} Savoie**
 Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
 à défaut rue et N°.

Jugement rendu le _____
 par le Tribunal de _____
 acte ou jugement transcrit le **20 Décembre 1916**
 à **Saint Paul, Haute Savoie**
 N° du registre d'état civil **253/119**
 260-704-1922. [26434]



n° 68

THIOLLAY Paul
 domicilié Chez Thiollay, frère de Marie
 François n° 2 et de Mélanie,
 marié à Bernex le 30/12/1911 avec
 Philomène CURDY (2 filles)

Lieu d'inhumation:

département: Meuse
 commune: REVIGNY-sur-ORNAIN
 lieu: Nécropole nationale Revigny-sur-Ornain
 Tombe: individuelle n° 922

Le vingt-deuxième mil neuf cent seize, le vingt-neufième mil neuf cent seize, à dix heures, devant le conseil municipal de la commune de Saint-Paul, arrondissement de Thonon (H^{te} Savoie), avons procédé à la transcription de l'acte de décès de la tenue sur, qui nous a été transmis par M^r le Ministre de la Guerre et qui nous est parvenu ce jour à onze heures du matin.

Le deux du mois de novembre mil neuf cent seize, à six heures trente et quatre minutes, etant à Revigny (Meuse) Acte de décès de Thiollay Paul, soldat de 1^{re} classe, à la 3^{me} Compagnie du 224^{me} Bataillon de chasseurs à pied, immatriculé sous le n^o mil sept cent quatre vingt-neuf, classe mil neuf cent sept, recrutement d'Annecy, né le trois avril mil huit cent quatre-vingt-sept à Saint-Paul, canton d'Évian, département de la Haute-Savoie, domicilié en dernier lieu à Saint-Paul, canton d'Évian (Haute-Savoie). Mort pour la France à domicile à Revigny (Meuse) le deux du mois de novembre mil neuf cent seize, à six heures trente minutes des suites de blessures de Guerre. Pressé-to-fils de Gaville et de Burguier. Marié. Français mil neuf cent seize, domicilié à Saint-Paul, canton d'Évian sur la déclaration de département de la Haute-Savoie. Conformément à l'article 77 du code civil, nous nous sommes transporté auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. Dressé par nous Charles Masson, officier d'administration qui, lecture faite, ont signé avec nous questionnaire de l'Hôpital Temporaire de Revigny, Maire et Officier d'état civil, sur la déclaration de l'Officier de l'état civil de Maurice Corit, vingt-quatre ans, officier d'administration, Ambulance.

Les Déclarants
 Demeurant à Paris 14, Rue La Bruyère et de Pierre Bonnetain quarante deux ans informés à l'Hôpital Temporaire de Revigny demeurant à Autun 12, Rue Rivault Saône-et-Loire, lesquels ont signé avec nous après lecture.

L'Officier de l'état civil de Saint-Paul